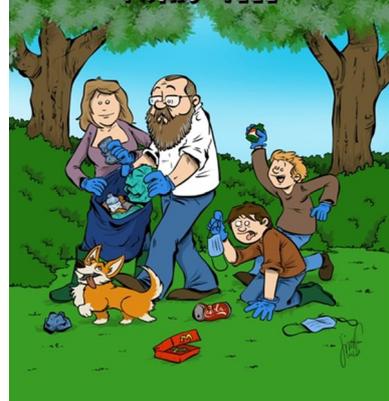


Mars 2022



## LES INCIVILITES SONT L'AFFAIRE DE TOUS

### WEEK-END PROPRETE FAINS-VEEL



## SPECIAL FLASH - INFOS

SUR LES INCIVILITES  
ET LES JOURNEES NETTOYAGE  
Du 2 et 3 AVRIL 2022

#### CONTACTS MAIRIE

☎ : 03 29 45 07 65

✉ : [accueil@mairie-fains-veel.fr](mailto:accueil@mairie-fains-veel.fr)

Site : [www.fains-veel.fr](http://www.fains-veel.fr)

Fax : 03 29 45 55 75

Madame, Monsieur,  
Madame, Messieurs les présidents d'associations,  
Madame, Messieurs les commerçants et artisans,

Le secrétariat de mairie enregistre de nombreuses doléances à propos d'incivilités portant atteinte à la propreté de la commune.

Malgré l'appel au civisme et au rappel à la loi, concernant la propreté de la commune, formulés à plusieurs reprises dans le flash infos, force est de constater qu'il subsiste quelques réfractaires à cet appel ou un défaut de lecture de ces flash infos par certains.

Même si l'on constate une amélioration sensible, nos rues et nos chemins sont salis par des déjections canines, papiers, masques et mégots... Les décharges sauvages se multiplient en divers points du territoire.

Pour ce qui concerne les trottoirs, le nettoyage de ceux-ci, stipulé par la loi, incombe aux propriétaires et locataires.

Comme vous le savez les produits phytosanitaires sont désormais interdits pour éliminer les mauvaises herbes le long des façades, trottoirs et caniveaux. Il faut le faire de manière mécanique ou en ébouillantant avec les eaux de cuisson.

A la veille du printemps, nous faisons appel à votre engagement pour maintenir en état de propreté le trottoir longeant votre propriété avec élimination de ces herbes indésirables et disgracieuses, **et pourquoi pas en commençant au cours de ce week-end propreté des 2 et 3 avril prochain.**

En effet, comme l'an passé, le Conseil Municipal, le personnel communal, en association avec le Conseil Municipal des Jeunes et le Conseil des Sages, organisent un week-end « propreté » sur le territoire de la commune de Fains-Véel **les 02 et 03 avril 2022.**

Aussi, je vous invite à participer à cette action en nettoyant les abords de votre habitation notamment les trottoirs et caniveaux.

Les associations et leurs adhérents, commerçants et artisans de la commune sont également sollicités pour coopérer à cet événement.

Vous trouverez à l'intérieur de ce flash un coupon réponse à déposer à la mairie en papier ou par mail ([accueil@mairie-fains-veel.fr](mailto:accueil@mairie-fains-veel.fr)).

Espérant une participation active, je vous remercie de l'attention que vous porterez à cet appel.

Gérard ABBAS,  
Maire de Fains-Véel

Vice-président de la Communauté d'Agglomération  
Vice Président du Conseil Départemental

**La propreté c'est l'affaire de tous ! Adoptons les bons gestes !**  
**Nul besoin d'être un superhéros pour rendre la ville**  
**plus agréable à vivre pour tous.**  
**Chacun peut, par des gestes simples et quotidiens**  
**contribuer activement à faire de Fains-Véel**  
**une ville propre, saine et respectueuse de l'environnement.**

**2 et 3 avril 2022**

**ON S'Y MET TOUS ENSEMBLE**

**Gardons notre commune propre et agréable à vivre ! Mais face au nombre croissant des incivilités, Monsieur le Maire, les élus du conseil municipal et du conseil municipal des jeunes, le conseil des sages, organisent une action nettoyage programmée le :**

**Samedi 2 avril et dimanche 3 avril 2022**

**RASSEMBLEMENT DES VOLONTAIRES A 9H00**

**Samedi 2 Avril Place de la mairie à VEEL**

**Dimanche 3 avril Place de la mairie à FAINS**

*(DANS LE RESPECT DES MESURES SANITAIRES  
EN VIGUEUR A CES DATES)*

**Inscriptions aux journées nettoyage de la commune**  
**Coupon réponse à compléter et à transmettre**  
**à l'accueil de la mairie**  
**ou par mail : [accueil@mairie-fains-veel-fr](mailto:accueil@mairie-fains-veel-fr)**

**Je participe au weekend propreté organisé par la commune de FAINS -VEEL**

En fonction de mes disponibilités,

Je viens en famille, avec des amis, ... si je suis seul, je rejoins un groupe.

Je viens muni de gants de travaux, d'une tenue visible (gilet de sécurité).

**Les enfants seront sous la responsabilité d'un adulte**, parent ou personne désignée par le parent responsable, un membre de l'équipe municipale.

Les zones les plus sécuritaires leur seront attribuées.

Une animation leur sera proposée en fin de matinée.

**NOM** ..... **Prénom** .....

 .....  .....

 .....

**A Véel : Samedi 02/04/2022 (9 h Place de la mairie)**

**Nombre de personnes : .....**

**A Fains : Dimanche 03/04/2022 (9 h Place de la mairie)**

**Nombre de personnes : .....**

**Fait à** ..... **le** .....

**Signature**



Des bornes de propreté équipées de sacs plastiques ont été mises en place pour permettre aux propriétaires des chiens de déposer à l'intérieur, facilement et hygiéniquement, les déjections de leurs animaux. Malheureusement trop de propriétaires les oublient et n'ont donc pas d'excuses à l'heure de justifier les crottes de leurs animaux laissées en route.



# L'ADDITION EST SALÉE

## RAMASSEZ !



**DISTRIBUTEURS DE SACS À DÉJECTION**  
**TOUT CONTREVENANT EST PASSIBLE D'UNE AMENDE DE 135 EUROS**  
Article 634-2 du Code Pénal

PAS TRÈS SAGE LE  
**STATIONNEMENT  
SAUVAGE**



**TROTTOIR, PLACE PMR, PASSAGE PIÉTON, ABSENCE DE DISQUE BLEU...**  
TOUT CONTREVENANT EST PASSIBLE D'UNE AMENDE ALLANT JUSQU'À 135 EUROS

**STOP AUX MASQUES PAR TERRE !  
ON LES DEPOSE DANS LA POUBELLE**

**DEMASQUÉ**

**RAMASSEZ !**



**CORBEILLES À DÉCHET**

**TOUT CONTREVENANT EST PASSIBLE D'UNE AMENDE DE 135 EUROS**

Article 634-2 du Code Pénal

# UNE VILLE, PAS UN CENDRIER



**I MÉGOT PEUT POLLUER 500 LITRES D'EAU**

**TOUT CONTREVENANT EST PASSIBLE D'UNE AMENDE DE 135 EUROS**

Article 634-2 du Code Pénal

**On s'y met tous !  
Gardons propre notre commune  
et agréable à vivre !**

**Je respecte  
les poubelles !**

**Je me  
promène  
dans les  
bois ! Je  
signale tous  
les dépôts  
illicites**

**Je respecte  
les bacs  
dans les  
cimetières !**

**Travaux chez vous !  
Gravats à la déchèterie**



**Ouverte 7 jours sur 7 !**

## DEPOT SAUVAGE OU ABANDON DE DECHETS

Des dépôts sauvages (déchets d'entreprises et de particuliers) sont abandonnés sur le territoire de la commune !

**Déposer, abandonner, jeter ou déverser tous types de déchets est une infraction.**

Un dépôt sauvage est un dépôt de déchets résultant d'actes d'incivisme (particuliers, entreprises...) dans un lieu non prévu à cet effet et exécuté majoritairement via un véhicule (déchets verts, électroménagers, gravats...).

Un abandon de déchets est plus assimilé à des jets de mégots, déjections canines, divers papiers, masques...

**Sanctions :** Elles dépendent de plusieurs paramètres.

Un abandon ou dépôt de déchets par un particulier à pied est sanctionné par une contravention de 135 euros jusqu'à 375 euros si elle n'est pas réglée dans le délai imparti. Si l'abandon ou le dépôt de déchets est commis à l'aide d'un véhicule, la contravention peut aller jusqu'à 1 500 euros.

La sanction de dépôt sauvage effectué par une entreprise, peut risquer pour son auteur jusqu'à deux ans de prison et 75 000 euros d'amende.

**Les déjections canines considérées comme un dépôt de déchets et en forte recrudescence sur Fains-Véel sont sanctionnées par une contravention de 135 euros.**

## RAPPEL HORAIRES TONTE ET BRICOLAGE (arrêté préfectoral n°2000-1269)

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique (tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, débroussailluses, perceuses, raboteuses, scies, etc), sont autorisés seulement aux horaires suivants:

- ☞ du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures,
- ☞ les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures,
- ☞ les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.



## RAPPEL BRULAGE

Le brûlage des déchets verts est interdit, même dans un incinérateur de jardin.

L'interdiction de brûler est régie par le Règlement Sanitaire Départemental et la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'aire libre.

Pourquoi cette interdiction :

Au-delà des possibles troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendie, le brûlage à l'aire libre émet de nombreux polluants.

L'entretien du jardin pour un particulier génère des déchets verts estimée en moyenne en France à 160 kilos par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9% des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre (Source Agence de la Transition Ecologique).

En solution alternative il est requis de :

- ☞ Déposer vos déchets verts à la déchetterie de Bar-le-Duc ;
- ☞ Broyer les branchages et feuilles mortes pour constituer un paillage ;
- ☞ Créer un composte domestique pour les tontes de pelouse et feuillage.

## RAPPEL NETTOYAGE DES TROTTOIRS (Arrêtés municipaux N° 41/2011 N°25/2021)

En toute saison, les propriétaires ou locataires riverains de la voie publique sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs sur toute sa largeur au droit de leur façade et en limite de propriété. Le nettoyage comprend le balayage, le désherbage et le « démoussage ».

Lors de gelées, chutes de neige les locataires ou propriétaire sont tenus de retirer la neige et verglas des trottoirs afin d'éviter des accidents corporels. Des bacs à sel sont mis à disposition des habitants dans les rues de la commune.

## RAPPEL BACS ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF

Pour des raisons de salubrité publique les bacs d'ordures ménagères et de tri-sélectif sont à sortir le jour de la collecte avant 19 h et à enlever au plus tard le lendemain matin.

Il est proscrié de mettre à l'intérieur d'un conteneur un sac ou une housse de protection car ces derniers en se décrochant perturbe le fonctionnement du camion poubelle.

La communauté d'agglomération Meuse Grand Sud dispose d'une déchetterie située rue Louise WEISS à Bar-le-Duc ouverte 7 jours sur 7 (☎ 03-29-76-17-01).



« Il n'y a pas de petit papier par terre ! il n'y a pas de petite incivilité ! »

Mon bac à ordures, je le rentre...

Mes déchets, je les trie...

Mes Papiers, Canettes, Chewing-Gum, Mégots, Sacs Plastiques...

je les dépose dans les poubelles prévues à cet effet...

Mes masques, je ne les jette pas sur la voie publique...

Mon chien, je le tiens en laisse et je ramasse ses déjections...

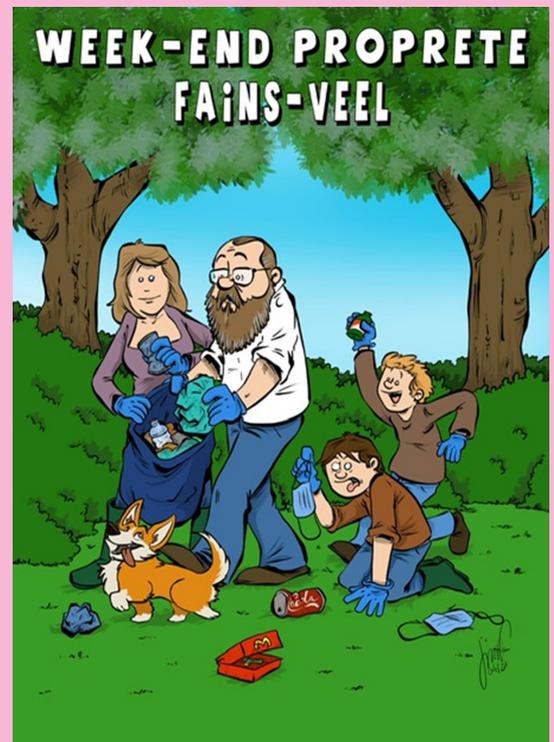
Mes déchets encombrants ou polluants, je les dépose à la déchetterie...

Mon trottoir, je l'entretiens...

Le jet de nourritures aux animaux sur la voie publique, je ne le pratique pas...

L'Affichage sauvage, je ne le pratique pas...

**Stop aux Incivilités!**



**LA PROPRETÉ,  
C'EST L'AFFAIRE  
DE TOUS!**

# ECOLE MATERNELLE

Poésie composée par les élèves de Grande Section lors d'un travail sur le bien vivre ensemble, les formules de politesse, et la phonologie ( Mars 2022).

Pour être poli.

On peut dire bon appétit

A midi,

On peut dire merci

Quand on nous sert des raviolis.

On peut être gentil

Avec tous nos amis,

Nos Papis

Nos Mamies...

On peut dire bonjour,

Tous les jours...

On peut dire bonsoir

Tous les soirs...

On peut dire s'il te plaît

Pour que l'on nous fasse nos lacets...

Quand on bouscule quelqu'un on peut dire pardon

C'est quand même plus mignon,

Et on peut sourire

Ça fait toujours plaisir !

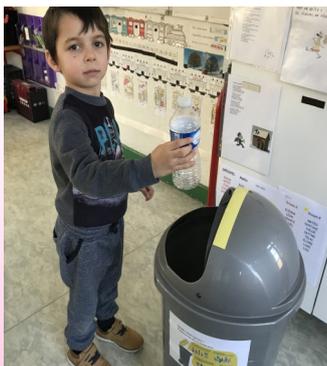
Activités menées lors d'un travail sur le bien vivre ensemble, le respect de l'environnement proche et le tri sélectif (Mars 2022)

Vendredi 1<sup>er</sup> avril, les élèves de grande section déguisés en détecteurs de détritrus vont nettoyer les abords du stade pour participer à leur manière à l'opération nettoyage de printemps organisé par la commune.



En classe, les élèves de Grande Section respectent le tri sélectif.

« Dans la poubelle jaune, on peut mettre bouteilles en plastique, pots en plastique, canettes en fer, papier, cartons. Ces emballages seront recyclés, c'est à dire réutilisés ».



« Dans la poubelle noire, on peut mettre mouchoirs, papiers de bonbons.... Ils seront brûlés, détruits. »



## ECOLE PRIMAIRE

**Texte environnement CM1 :** « Nous avons été informés par les membres du Conseil Municipal des Jeunes Enfants qu'il y avait un week-end « Grand nettoyage » à Fains-Véel et Véel le samedi 2 et le dimanche 3 avril. (Gabriel/Maël/Jean/Eric) »

« Tout le monde pourra y participer. (Lenzo/Loïc/Luka/Tilio) »

« De ce fait, nous avons décidé de faire cet article car la protection de la planète compte beaucoup pour nous. (Mya/Elsa/Chloé/Félicia/Julia) »

« Dans notre école et notre classe, nous avons mis des choses en place. La maîtresse a trouvé une idée pour éviter les déchets éparpillés dans la classe : la poubelle de table ! Quand elle est remplie, on va la vider avant de sortir (Paul/Elise/Eléna/Neela) »

« On a aussi mis une boîte dans laquelle nous mettons les stylos, les souris, les Velledas... qui ne fonctionnent plus pour les recycler. Quand la boîte est pleine, on la descend et on la vide dans un grand carton de collecte qui sera récupéré par une association : Peri Naua. »

« Ce matériel sera recyclé pour être réutilisé. (Lenzo/Loïc/Luka/Tilio) »

« Suite à l'exposé de notre camarade Elsa, nous avons gardé un livret sur les poubelles de recyclage. (Samuel/Noa/Lilou/Arthur/Sacha). On l'a affiché près de nos poubelles de classe pour le consulter en cas de doute. »

« En effet, dans la classe, nous avons aussi installé une poubelle jaune de tri dans laquelle nous mettons du papier, du carton... (Emie/Lila/Lucie/Liz) »

« Nous avons mis également en place une collecte de cartouches d'imprimantes usagées. (Samuel/Noa/Lilou/Arthur/Sacha) »

« Enfin, nous faisons tous attention au quotidien : nous prenons au maximum des gourdes réutilisables pour boire à l'école, jetons nos papiers dans les poubelles, éteignons les lumières quand nous sortons d'une pièce, aérons notre classe et faisons attention à ne pas gâcher l'eau, le savon et le papier essuie-mains lors des lavages de mains. Nous avons un service « concierge » qui veille à ce que notre classe reste propre. »



### Classe CM1/CM2 – M. KLOPFER

« Dans le cadre de l'enseignement moral et civique, les élèves de la classe de CM1-CM2 ont travaillé sur les déchets. Nous avons commencé par les organiser en différents groupes et observer leur durée de vie dans la nature. Cela pour comprendre l'impact qu'ils pouvaient avoir sur l'environnement. Pour terminer notre séquence, nous avons vu les différentes manières de traiter les déchets en nous intéressant tout particulièrement sur le recyclage : qu'est-ce que recycler et surtout comment bien recycler. »

### Le tri en CP (Les élèves de CP de Mme JORAND)

« Nous trions nos déchets en classe. Nous avons quatre poubelles.

**Une poubelle jaune :** On jette les feuilles que l'on n'utilise plus, les bouteilles d'eau en plastique, les boîtes de mouchoirs, les pochettes de feutres, les journaux et tous les emballages en carton.

**Une poubelle pour les instruments d'écriture :** On jette les feutres, les correcteurs, les surligneurs, les marqueurs, les stylos bille et plume. On ne peut pas mettre les outils en bois.

**Une poubelle à pédale :** On jette les masques et les mouchoirs utilisés.

**Une poubelle noire** pour le reste des déchets. C'est important de trier pour le recyclage. On peut réutiliser certains déchets. On peut faire des pulls avec des bouteilles ou des trottinettes avec des cannettes en métal... »

